

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200219-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 19

OBJET : Tour de l'Horloge : travaux de restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière - attribution des marchés et actualisation du plan de financement

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 28 janvier 2020 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Une consultation a été lancée pour les travaux cités en objet.

Par délibération en date du 19 décembre, le Conseil Municipal a attribué tous les lots sauf le lot 05, serrurerie, qui a été déclaré infructueux.

Une nouvelle procédure a été lancée en janvier pour ce lot.

La Commission des marchés à procédure adaptée (CMAPA) du 10 février 2020 propose de retenir l'entreprise BRASSIER (63000 CLERMONT FD) pour un montant de 57 572.13 euros HT.

Le coût total des travaux est donc le suivant :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant HT
1	Maçonnerie Pierre de Taille	BLANCHON	291 363.99 € HT (*) (tranche ferme et optionnelle)
2	Charpente Menuiserie Vitraux	NAILLER	47 900.00 € HT (*)
3	Couverture	BOURGEOIS	69 550.73 € HT (*)
4	Décors peints	ARCOA	14 233.80 € HT (*)
5	Serrurerie Vitrierie	BRASSIER	57 572.13 € HT
6	Electricité	DUMONT ELECTRICITE	67 837.79 € HT (*)
7	Cloche horlogerie	HORLOGES PLAIRE	1 750.40 € HT (*)
TOTAL			550 208.84 € HT

(*) **Pour rappel** : marchés attribués par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200219-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

COMMUNE DE RIOM

Les coûts de maîtrise d'œuvre sont de 58 765,50 euros.

Le coût total prévisionnel d'opération est donc de 608 974.34 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel, initialement approuvé en Conseil municipal du 20 septembre 2018, est actualisé en conséquence comme suit :

ETAT DRAC	40 %	243 589.74
REGION	15%	91 346.15
DEPARTEMENT	20%	121 794.87
VILLE DE RIOM	25%	152 243.58
TOTAL	100 %	608 974.34

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché susmentionné,
- approuver le plan de financement prévisionnel et autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles sur cette opération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL